



# PROJET D'AMÉNAGEMENT DES VOIES D'ACCÈS ET DE TRAVERSÉE DE COTONOU (PHASE III) : RECONSTRUCTION DU TRONÇON CARREFOUR AKOSSOMBO-PLACE DU SOUVENIR EN RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

**Date D'approbation :**

14/12/2005

**Pays :**

Bénin

**Localité:**

Cotonou

**Type :**

Prêt

**Montant :**

6,000 Mds

## 1. IDENTIFICATION DU PROJET

Le projet d'aménagement des voies d'accès et de traversée de Cotonou (Phase III) : reconstruction du tronçon Carrefour Akossombo-Place du Souvenir au Bénin a été identifié en 2001 par la Banque suite à la mission de supervision de la phase II du projet. La requête de financement dudit tronçon a été soumise au financement de la Banque par lettre n°1315-C/MFE/DC/CAA en date du 16 juin 2003 du Ministre des Finances et de l'Economie. Dans le cadre de la préparation du projet, la Banque a accordé à la République du Bénin en juillet 2003 une avance de fonds pour la réalisation des études de faisabilité technico-économique et environnementales relatives audit tronçon.

Le planning prévisionnel de réalisation du projet prévoit une durée globale de 24 mois dont 15 mois pour les travaux. Le maître d'ouvrage du projet sera la République du Bénin, représentée par le Ministère des Travaux Publics et des Transports.

## 2. JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie essentiellement par les considérations suivantes :

- état de dégradation de la route existante ;
- saturation du trafic sur la voie actuelle ;
- insécurité routière ;
- contribution à l'assainissement de la zone traversée ;
- contribution à l'intégration régionale.

## 3. OBJET ET OBJECTIF DU PROJET

Le projet a pour objet l'aménagement et la reconstruction du tronçon de route Carrefour Akossombo-Place du Souvenir (segment de la route nationale Inter-Etats n° 1) en deux fois deux voies avec un terre-plein central sur une longueur d'environ 3,5 km. Ce tronçon fait partie de l'axe communautaire CUI du réseau prioritaire de l'UEMOA retenu au Programme d'Action Communautaire des Infrastructures et du Transport Routiers (PACITR).

Les objectifs du projet sont :

- i) l'aménagement et la reconstruction du tronçon ;
- ii) le désenclavement de trois (03) des treize (13) arrondissements que compte

la commune de Cotonou et la facilitation de l'accès au Centre Administratif (Ministères), à la Présidence, à plusieurs Ambassades, à l'hôpital central de Cotonou et à l'aéroport.

#### **4. ZONE D'INFLUENCE DU PROJET**

Le projet est localisé dans la ville de Cotonou qui compte 13 arrondissements. La ville s'étend sur une superficie de plus de 79 km<sup>2</sup>. La zone d'influence immédiate couvre une partie du onzième arrondissement (zone de Gbégamey + Vodjé), le douzième et le treizième arrondissement (Cadjèhoun + Djomèhountin) situés aux abords immédiats du tronçon.

#### **5. LES COMPOSANTES DU PROJET**

Le projet comprend quatre (04) composantes qui sont : i) les études, ii) les travaux routiers y compris les mesures environnementales, iii) le contrôle et la surveillance et iv) l'audit technique.

#### **6. COÛT ET FINANCEMENT**

Le coût total hors taxes du projet s'élève à 10 505 M FCFA. Le plan de financement du projet se présente comme suit :

BOAD	: 6000 M F CFA
Etat béninois	: 4505 M FCFA